

Préparation aux examens

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements importants	2
Examen en administration	4
Examen en gestion de la sécurité sur les chantiers de construction ..	5
Examen en gestion de projets et de chantiers	6
Examen en exécution de travaux de construction - 15.1	7
Examen en exécution de travaux de construction - 15.2	8
Examen en exécution de travaux de construction - 15.3	9
Examen en exécution de travaux de construction - 15.4	10
Examen en exécution de travaux de construction - 15.5	11
Coordonnées utiles	12



Renseignements importants

Il est nécessaire de démontrer sa compétence dans quatre domaines distincts pour obtenir une licence d'entrepreneur :

- ✓ *Administration*
- ✓ *Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction*
- ✓ *Gestion de projets et de chantiers*
- ✓ *Exécution de travaux de construction*

Une personne est admise, pour chaque demande de délivrance ou de modification d'une licence, aux examens prévus pour la sous-catégorie de licence demandée.

Chacun des domaines d'habilitation possède un examen, dont un examen en exécution de travaux de construction spécifique à chacune des sous-catégories de l'annexe I (entrepreneur général) ou II (sous-catégories à risque plus élevé).

Le nombre de domaines et de sous-catégories pour lesquels le candidat veut se qualifier déterminera le nombre d'examens qu'il doit passer.

Un candidat a réussi un examen lorsqu'il obtient la note de passage de 60 % pour l'examen ou, si l'examen comporte des modules, pour chacun d'entre eux. S'il y a échec, le candidat bénéficie d'un délai de 30 jours pour s'inscrire à un examen de reprise.

Si l'examen a été réussi dans le cadre d'une demande de délivrance ou de modification de licence, la note demeure acquise pour une période de cinq ans.

Les examens

Le présent guide traite spécifiquement des examens que la CMMTQ administre, c'est-à-dire les examens communs à toutes les sous-catégories et ceux pour les sous-catégories exclusives aux maîtres mécaniciens en tuyauterie. Pour toute information concernant les examens des sous-catégories exclusives à la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) ou à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), veuillez contacter directement l'organisme concerné ou consulter son site Internet. Les coordonnées apparaissent à la fin de ce document.

Les documents (lois, règlements et codes) et le matériel (calculatrice, règle, papier, crayon, etc.) auxquels vous avez droit sont limités à ceux fournis en salle d'examen. Les appareils électroniques personnels (téléphones cellulaires, calculatrices, etc.) sont interdits dans la salle d'examen.

En vertu de l'article 19 du *Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires*, l'examen d'une personne qui est admise à une séance d'examen sous de fausses représentations ou qui contrevient au bon ordre de cette séance, notamment par la fraude, le plagiat ou la tricherie ou par sa collaboration à de telles manœuvres est annulé et cette personne ne peut être admise à tout examen ou module d'examen avant l'expiration d'un délai d'un an suivant la date de l'annulation de l'examen.

Les questions d'examens

Tous les examens sont composés de questions à correction objective et à choix multiple (4 choix). Ils peuvent être passés en langue française ou anglaise.

Pour chaque question, il n'existe qu'une seule bonne réponse. Le candidat indique sa réponse sur la feuille prévue à cet effet. Voici des exemples de format de questions d'examens :

Parmi les actions suivantes (1 à 6), lesquelles sont le plus appropriées à la construction d'une maison unifamiliale à un niveau (bungalow) ?

- 1) Faire une demande de permis à la municipalité
- 2) Approbation des plans par un ingénieur
- 3) Déposer un appel d'offres au BSDQ
- 4) Location d'une grue à tour
- 5) Prévoir de l'électricité temporaire
- 6) Respecter le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs

Un choix de réponse parmi les suivants:

- A) 1, 5 et 6 seulement
- B) 2, 3 et 4 seulement
- C) 1, 3, 5 et 6 seulement
- D) Tous les éléments (1 à 6)

Quel est le pouvoir calorifique d'un gallon (US) de mazout n° 2 ?

- A) 70 000 Btu (20,0 kW)
- B) 140 000 Btu (41,0 kW)
- C) 200 000 Btu (59,0 kW)
- D) 270 000 Btu (79,0 kW)

À quoi sert une «chicane» dans un appareil fonctionnant au gaz naturel ?

- A) Augmenter le débit d'évacuation.
- B) Créer de la turbulence dans un brûleur à gaz.
- C) Diminuer la formation de suie.
- D) Retarder l'évacuation des produits de combustion.

Les documents recommandés

En tant que futur entrepreneur en plomberie et chauffage, les principaux documents que vous devriez posséder sont les codes et les normes qui s'appliquent dans votre spécialité. Assurez-vous que la version utilisée est celle en vigueur.

Si vous devez étudier des lois et règlements pour vous préparer à vos examens, utilisez toujours les versions les plus récentes. Les lois et règlements sont disponibles gratuitement directement dans la section «Membre >Qualification des membres >Documentation» ou «Futur entrepreneur >Qualification >Documentation» du site Internet de la CMMTQ au www.cmmmq.org et sur le site Internet des Publications du Québec au www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

Les documents recommandés et fournis en salle d'examen sont clairement identifiés dans ce guide. Pour obtenir des détails sur leur référence, communiquez avec nous. La plupart des documents qui sont mentionnés sont disponibles à la CMMTQ. Vous pouvez les commander par téléphone au 514 382-2668 ou 1 800 465-2668 ou en utilisant le catalogue électronique du site Internet de la CMMTQ www.cmmmq.org.

Nous recommandons certains documents, mais n'hésitez pas à vous adresser aux bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région qui pourront vous guider dans la recherche d'autres ouvrages de référence pertinents et pourront vous fournir un soutien dans votre préparation à l'examen.

Certaines associations d'entrepreneurs publient aussi des ouvrages qui peuvent vous être utiles. Vous pouvez les consulter ou les acheter auprès des associations (pour certaines associations, vous devez être membre). Par ailleurs, tout comme la CMMTQ, plusieurs d'entre elles offrent des activités de formation pertinentes.

À titre de répondant, il vous incombera de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devrez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements.

La préparation aux examens

Pour parfaire et réviser vos connaissances, nous vous recommandons fortement la lecture des documents proposés avant de passer vos examens. Les questions posées dans les documents recommandés ne sont évidemment pas identiques à celles des examens.

L'expérience nous démontre que les candidats qui réussissent le mieux sont ceux qui se sont bien préparés. N'oubliez pas que les compétences qui sont validées sont relatives à la gestion d'une entreprise de construction et non à la pratique d'un métier.

Si vous êtes convoqués par la Régie du bâtiment du Québec pour des examens en exécution de travaux de construction, nous vous recommandons de consulter son site Internet www.rbq.gouv.qc.ca. Vous y retrouverez une fiche d'information pour chacun des examens ainsi que des profils de compétences pour chacune des sous-catégories nécessitant un examen, sauf en ce qui concerne les sous-catégories exclusives aux corporations.

- Les fiches d'information sur l'examen comprennent de l'information essentielle sur les objectifs de l'examen, une présentation sommaire du contenu de l'examen, les textes de lois et les normes à étudier, etc.
- Les profils de compétences regroupent les habiletés et les compétences attendues d'un entrepreneur, selon la sous-catégorie visée. L'examen contient des questions en lien avec ces habiletés et compétences.

Examen en administration

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant en *Administration* pour tous travaux de construction compris dans toutes les sous-catégories.

L'examen en *Administration* est d'une durée de 3h00 et comporte des sections portant sur les matières suivantes :

- Gestion financière
- Management
- Régime de relations de travail
- Législation et réglementation

Par « Administration », on entend entre autres :

- la gestion des états financiers et la gestion comptable
- le traitement de la paye et des comptes
- l'évaluation de la rentabilité des projets
- l'établissement des budgets de l'entreprise et l'établissement d'un plan d'affaires
- l'organisation des ressources humaines, financières et matérielles
- le management
- la connaissance de la législation qui entoure la main-d'oeuvre dans le domaine de la construction
- la responsabilité de l'aspect légal de l'entreprise

Documents suggérés pour la préparation à l'examen	
<i>Loi sur le bâtiment</i> (L.R.Q., c. B-1.1)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.1.01)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction</i> (L.R.Q., c. R-20)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Code civil du Québec</i> (L.Q., 1991, c. 64)	Recommandé
<i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i> (L.R.Q., c. S-2.1)	Recommandé
<i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i> (L.R.Q., c. A-3.001)	Recommandé
<i>Loi sur les normes du travail</i> (L.R.Q., c. N-1.1)	Recommandé
<i>Loi sur la taxe de vente du Québec</i> (L.R.Q., c. T-0.1)	Recommandé
<i>Règlement sur la délivrance des certificats de compétence</i> (L.R.Q., c. R-20, r.5)	Recommandé
<i>Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction</i> (L.R.Q., c. R-20, r.8)	Recommandé

Examen en gestion de la sécurité sur les chantiers de construction

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant en *Sécurité* pour tous travaux de construction compris dans toutes les sous-catégories, à l'exception de celles qui concernent le génie civil (sous-catégories 1.4, 1.5, 1.6 et 1.7).

L'examen en *Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction* est d'une durée de 1h30 et comporte des sections portant sur les matières suivantes :

- Gestion de la prévention
- Gestion des dossiers d'indemnisation
- Gestion de la cotisation
- Législation et réglementation

Par « Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction », on entend entre autres :

- la gestion de la prévention
- la formation des travailleurs
- la connaissance de la législation et la réglementation encadrant la prévention et la sécurité
- l'enquête sur les incidents et la capacité d'identifier les risques
- la délimitation et la surveillance du chantier de construction
- la connaissance de la CSST, ses différentes règles et procédures

Documents suggérés pour la préparation à l'examen

<i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i> (L.R.Q., A-3.001)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Règlement sur le financement</i> (L.R.Q., A-3.001, r.7)	Recommandé
<i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i> (L.R.Q., c. S-2.1)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (L.R.Q., c. S-2.1, r.6)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Règlement sur le programme de prévention</i> (L.R.Q., c. S-2.1, r.13.1)	Recommandé
<i>Règlement sur la santé et la sécurité du travail</i> (L.R.Q., c. S-2.1, r.19.01)	Recommandé
<i>Loi sur le bâtiment</i> (L.R.Q., c. B-1.1)	Recommandé
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.1.01)	Recommandé
<i>Loi sur les normes du travail</i> (L.R.Q., c. N-1.1)	Recommandé
<i>Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction</i> (L.R.Q., c. R-20)	Recommandé
<i>Code criminel</i> (L.R. 1985, ch. C-46) (disponible gratuitement sur le site Internet du Ministère de la justice - Canada à http://lois.justice.gc.ca)	Recommandé

Examen en gestion de projets et de chantiers

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant en *Gestion de projets et de chantiers* pour tous travaux de construction compris dans toutes les sous-catégories à l'exception de celles qui concernent le génie civil (sous-catégories 1.4, 1.5, 1.6 et 1.7).

L'examen en *Gestion de projets et de chantiers* est d'une durée de 4 h 30, répartie en deux séances, une de 3 h 00 et une de 1 h 30. Cet examen comporte des sections portant sur les matières suivantes :

- Législation et réglementation
- Estimation des coûts et soumissions
- Lecture et interprétation des plans et devis
- Gestion des activités de construction

Par « Gestion de projets et de chantiers », on entend entre autres: la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des activités de construction et des ressources (matérielles et humaines) pour la réalisation d'un contrat conformément aux documents de soumission et dans le respect des lois et des règlements applicables.

Documents suggérés pour la préparation à l'examen	
<i>Loi sur le bâtiment</i> (L.R.Q., c. B-1.1)	Recommandé
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r. 1.01)	Recommandé
<i>Code de construction</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01)	Recommandé
<i>Code de construction – Chapitre I, Bâtiment</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Code de sécurité</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01.1)	Recommandé
<i>Code civil du Québec</i> (L.Q., 1991 c. 64)	Recommandé
<i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i> (L.R.Q., c. S-2.1)	Recommandé
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (L.R.Q., c. S-2.1 c., r.6)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction</i> (L.R.Q., c. R-20)	Recommandé
<i>Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction</i> (L.R.Q., c. R-20, r.8)	Recommandé
<i>Règlement sur les restrictions aux licences d'entrepreneurs aux fins d'un contrat public</i> (L.R.Q., c. R-20, r.14)	Recommandé

Examen en exécution de travaux de construction

15.1 Entrepreneur en systèmes de chauffage à air chaud

La personne qui réussit tous les modules de l'examen peut agir à titre de répondant en exécution de travaux de construction pour cette sous-catégorie.

Lors de cet examen qui est d'une durée de 3h00, vous devez faire état de vos connaissances touchant entre autres:

- les diverses sources d'énergie
- les divers systèmes de chauffage
- les avantages et inconvénients des systèmes
- les facteurs de pertes de chaleur
- le calcul des pertes de chaleur
- les codes et normes
- l'identification des appareils et accessoires
- les principes d'installation
- la lecture de plans
- l'estimation
- la réparation et la modification

Modules:

- **Connaissance générale sur les systèmes**
- **Gaz naturel et propane**
- **Huile**

Documents suggérés pour la préparation à l'examen	
<i>Système de chauffage et climatisation à air pulsé</i> CMMTQ	Recommandé
<i>Règle calculaire</i> CMMTQ	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Calcul des pertes et gains de chaleur</i> CMMTQ	Recommandé
<i>Code de construction du Québec - Chapitre I, Bâtiment</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Détermination de la puissance requise des appareils de chauffage et de refroidissement résidentiels</i> (CAN/CSA F280)	Recommandé
<i>Conception et installation des systèmes d'énergie du sol</i> (CAN/CSA C-448, Série 02)	Complémentaire
<i>Code d'installation du gaz naturel et du propane</i> (CAN/CSA B149.1-10) et son <i>Supplément pour le Québec 2010</i> , Document de la CMMTQ	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Code d'installation des appareils de combustion au mazout</i> (CAN/CSA B139-04)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Tableaux d'efficacité en combustion</i> CMMTQ	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Manuel canadien de chauffage au mazout</i> Association canadienne de chauffage au mazout, ISBN 0919852 (Version anglaise disponible)	Recommandé
<i>Estimation</i> Jean Paradis, Paul V. Gervais	Complémentaire

Examen en exécution de travaux de construction

15.2 Entrepreneur en systèmes de brûleurs au gaz naturel

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant en exécution de travaux de construction pour cette sous-catégorie.

Lors de cet examen qui est d'une durée de 3h00, vous devez faire état de vos connaissances touchant entre autres:

- la capacité des appareils de chauffage
- l'opération générale du brûleur et ses composantes
- l'alimentation
- les ajustements
- les tests d'efficacité et méthodes d'évaluation
- les chartes de combustion
- la combustion
- les contrôles
- l'évacuation
- l'installation, la modification, la réparation et l'entretien
- les codes et normes
- l'estimation
- la lecture de plans
- les diverses pièces d'équipement (rôles, types de pièces, dimensions)
- les règles de sécurité

Documents suggérés pour la préparation à l'examen	
<i>Code d'installation du gaz naturel et du propane</i> (CAN/CSA B149.1-10) et son <i>Supplément pour le Québec 2010</i> , Document de la CMMTQ	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Code d'approbation sur place des composants relatifs au combustible des appareils et appareillages</i> (CAN/CSA B149.3-10)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Tableaux d'efficacité en combustion</i> CMMTQ	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Schémas explicatifs du Code d'installation du gaz naturel et du propane</i> CMMTQ	Recommandé
<i>Estimation</i> Jean Paradis, Paul V. Gervais	Complémentaire

Examen en exécution de travaux de construction

15.3 Entrepreneur en systèmes de brûleurs à l'huile

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant en exécution de travaux de construction pour cette sous-catégorie.

Lors de cet examen qui est d'une durée de 3h00, vous devez faire état de vos connaissances touchant entre autres:

- les divers types de brûleurs
- la capacité des appareils de chauffage
- l'opération générale du brûleur et ses composantes
- l'alimentation
- les ajustements
- les tests d'efficacité et méthodes d'évaluation
- les chartes de combustion
- la combustion
- les contrôles
- l'évacuation
- l'installation, la modification, la réparation et l'entretien
- les normes et codes
- l'estimation
- la lecture de plans
- les diverses pièces d'équipement (rôle, types de pièces, dimensions)
- les règles de sécurité

Documents suggérés pour la préparation à l'examen	
<i>Code d'installation des appareils de combustion au mazout</i> (CAN/CSA B139-04)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Tableaux d'efficacité en combustion</i> CMMTQ	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Manuel canadien de chauffage au mazout</i> Association canadienne de chauffage au mazout, ISBN 0919852 (Version anglaise disponible)	Recommandé
<i>The Riello Handbook</i> Georges Lanthier, 2 ^e édition	Complémentaire
<i>Estimation</i> Jean Paradis, Paul V. Gervais	Complémentaire

Examen en exécution de travaux de construction

15.4 Entrepreneur en systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur

La personne qui réussit tous les modules de l'examen peut agir à titre de répondant en exécution de travaux de construction pour cette sous-catégorie.

Lors de cet examen qui est d'une durée de 3h00, vous devez faire état de vos connaissances touchant entre autres:

- les diverses sources d'énergie
- les divers systèmes de chauffage
- les avantages et inconvénients des systèmes
- les facteurs de pertes de chaleur
- le calcul des pertes de chaleur
- les codes et normes
- l'identification des appareils et accessoires
- les principes d'installation
- la lecture de plans
- l'estimation
- la réparation et la modification

Modules:

- **Connaissance générale sur les systèmes**
- **Gaz naturel et propane**
- **Huile**

Documents suggérés pour la préparation à l'examen	
<i>Calcul des pertes et gains de chaleur</i> CMMTQ	Recommandé
<i>Code de construction du Québec - Chapitre I, Bâtiment</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Code d'installation des systèmes de chauffage hydronique</i> (CAN/CSA B214)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Détermination de la puissance requise des appareils de chauffage et de refroidissement résidentiels</i> (CAN/CSA F280)	Recommandé
<i>Modern Hydronic Heating: for residential and light commercial buildings</i> John Siegenthaler,	Recommandé
<i>Les systèmes à vapeur</i> Claude Tardif	Recommandé
<i>Pumping away and other really cool piping options for hydronic systems</i> Dan Holohan	Complémentaire
<i>Conception et installation des systèmes d'énergie du sol</i> (CAN/CSA C-448, Série 02)	Complémentaire
<i>Code d'installation du gaz naturel et du propane</i> (CAN/CSA B149.1-10) et son <i>Supplément pour le Québec 2010</i> , Document de la CMMTQ	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Code d'installation des appareils de combustion au mazout</i> (CAN/CSA B139-04)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Tableaux d'efficacité en combustion</i> CMMTQ	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Systèmes de chauffage hydronique</i> CMMTQ	Recommandé
<i>Estimation</i> Jean Paradis, Paul V. Gervais	Complémentaire

Examens en exécution de travaux de construction

15.5 Entrepreneur en plomberie

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant en exécution de travaux de construction pour cette sous-catégorie.

Lors de cet examen qui est d'une durée de 3 h 00, vous devez faire état de vos connaissances touchant entre autres :

- les réseaux d'alimentation, d'évacuation et de ventilation des bâtiments
- la protection d'un réseau de distribution
- les systèmes d'ancrages et de supports
- les codes et normes
- les systèmes de tuyauterie, soupapes et raccords
- les notions d'estimation et de lecture de plans
- les principes et les méthodes d'installation des systèmes de plomberie
- les notions d'hydrostatique/d'hydrodynamique

Documents suggérés pour la préparation à l'examen	
<i>Code de construction du Québec - Chapitre III, Plomberie</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01)	Recommandé et disponible à l'examen
<i>Schémas explicatifs du chapitre III - Plomberie du Code de construction du Québec</i> CMMTQ	Recommandé
<i>Drainage et alimentation en eau potable des bâtiments</i> Michel Bolduc, (Version basée sur l'ancien Code de plomberie du Québec)	Recommandé
<i>Estimation</i> Jean Paradis, Paul V. Gervais	Complémentaire

C oordonnées utiles

Association canadienne de normalisation (CSA)
865, rue Ellingham
Pointe-Claire (Québec) H9R 5E8
Tél.: 514.694.8110
1 800.463.6727
Internet: www.csa.ca

Association de la construction du Québec (ACQ)
9200, boul. Métropolitain est
Anjou (Québec) H1K 4L2
Tél.: 514.354.0609
1 888.868.3424
Internet: www.acq.org

Association patronale des entreprises en construction du Québec (APEQC)
4970, Place de la Savane, Bureau 200
Montréal (Québec) H4P 1Z6
Tél.: 514.738.2381
1 800.371.2381
Internet: www.apecq.org

Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ)
5930, boul. Louis-H.-Lafontaine
Anjou (Québec) H1M 1S7
Tél.: 514.353.9960
1 800.468.8160
Internet: www.apchq.com

Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ)
7750, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2G3
Tél.: 514.355.4115
Internet: www.bsdq.org

Commission de la construction du Québec (CCQ)
Siège social
3530, rue Jean-Talon ouest
Montréal (Québec) H3R 2G3
Tél.: 1 888.842.8282
Internet: www.ccq.org

Corporation des entrepreneurs spécialisés du grand Montréal Inc. (CESGM)
5181, rue d'Amiens, bureau 500
Montréal (Québec) H1G 6N9
Tél.: 514.955.3548
Internet: www.cesgm.com

Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF)
6525, boul. Décarie, bureau 301
Montréal (Québec) H3W 3E3
Tél.: 514.735.1131
Internet: www.cetaf.qc.ca

Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)
5925, boul. Décarie, Bureau 100
Montréal (Québec) H3W 3C9
Tél.: 514.738.2184
1 800.361.9061
Internet: www.cmeq.org

Emploi-Québec
Bureau de Montréal
800, rue du Square-Victoria, bureau 2800
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Tél.: 514.873.1892
1 888.EMPLOIS
Internet: www.emploiquebec.net

Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5
Tél.: 418.643.5150
1 800.463.2100
Internet: www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Régie du bâtiment du Québec (RBQ)
Direction des licences
545, boul. Crémazie est, 4e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2
Tél.: 514.873.0976
1 800.361.0761
Internet: www.rbq.gouv.qc.ca

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
700, chemin de Montréal, bureau 1000
Ottawa (Ontario) K1A 0P7
Tél.: 1 800.668.2642
Internet: www.cmhc-schl.gc.ca/boutique/fr

Les renseignements contenus dans le présent document vous sont transmis à titre informatif seulement et ne sauraient d'aucune façon lier la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec. Ils sont sujets à changement sans préavis.
05/2012



8175, boul. St-Laurent
Montréal QC H2P 2M1

Téléphone: 514.382.2668
Sans frais: 1 800.465.2668
Télécopieur: 514.382.2064
Courriel: qualification@cmmtq.org
Site Internet: www.cmmtq.org